

▶ 23 MAI 2022

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

Dynamique



3 sur 10
des établissements d'accueil
du jeune enfant sont de l'ESS

La petite enfance et la parentalité sont des moments importants de la vie qui nécessitent des services adaptés à tous les besoins qui peuvent y être rencontrés : difficultés pour faire garder ses enfants (insuffisance de l'offre de garde sur certains territoires, horaires de travail atypiques, faibles revenus, isolement géographique), enfants en situation de handicap, etc.

L'ESS est une actrice clé de l'accueil collectif des enfants : ses crèches et micro-crèches, ses haltes-garderies, ses maisons d'assistantes maternelles et ses établissements multi-accueil (avec des horaires plus flexibles) offrent des solutions de modes de garde diversifiés en fonction des besoins et sont accessibles au plus grand nombre.

L'ESS s'y distingue également par l'association des parents et des professionnels à la définition des services et des projets éducatifs, que ce soit au sein des crèches parentales, gérées par les parents eux-mêmes, de lieux d'accueil parents-enfants ou encore de relais d'assistantes maternelles (RAM) où peuvent se renseigner parents employeurs et assistantes maternelles sur leurs droits. Ces organisations innovent aussi en s'adaptant aux réalités socio-économiques de territoires isolés ou mal équipés, à l'instar des crèches itinérantes en milieu rural ou en quartier populaire.

Ainsi, l'ESS, dans l'accompagnement de la petite enfance, c'est :

- 3 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur 10,
- 11 000 enfants accueillis dans les EAJE mutualistes,
- 4 000 établissements d'accueil du jeune enfant en majorité des crèches et garderies associatives,
- 46 258 emplois.



Pour aller plus loin :

- Panorama de l'ESS : ce que l'ESS apporte à la société